



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Délibération
CM/MG

2019 - 45. APPROBATION DU PLAN DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS DES MUSEES

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 30

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Frédéric NEVEU à Céline VIOLLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Claire CHATELAIS à Liliane ARNAUD, Erol URAL à Nicolas GAZEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Brigitte BERTRAND.

Date de la convocation : 3 avril 2019

Date d'affichage : 24 AVR. 2019



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment l'article L451-2,

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, entrée en application par décret du 2 mai 2002 et consolidée par l'ordonnance du 24 février 2004,

Considérant que la Ville se doit de mettre en place un plan de récolement de ses collections, conformément à la loi « Musées » du 4 janvier 2002,

Considérant que ce plan de récolement, consistant en la vérification de l'existence et de l'emplacement de tous les objets inscrits à l'inventaire, doit être validé en Commission Interrégionale Scientifique et Technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,



Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 28 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du plan de récolement joint,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tous documents relatifs à cette affaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

REÇU
24 AVR. 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



REÇU

24 AVR. 2009

Sous-Préfecture
de SAINTES

Plan de récolement décennal des Musées de Saintes



*Cour de l'Hôtel Monconseil
Musée Dupuy-Mestreau*



Entrées du musée archéologique

Responsables des collections :

- Séverine Bompays, Directrice du Pôle beaux-arts
- Bertrand Maratier, Directeur du Pôle archéologique

Droits photos du dossier : Jean-Bernard Forgit – Sarah Hess – Ville de Saintes

Plan de récolement décennal des Musées de Saintes

Sommaire

Introduction (page 3)

1 – Les Musées de Saintes et les collections

1.1 Historique sommaire des collections et des musées (page 4)

1.2 Statut juridique et gestion des collections (page 7)

1.3 Nature des collections (page 7)

1.4 Localisation des collections (page 9)

1.5 Les sources documentaires (page 10)

2 – Les objectifs

2.1 L'informatisation des collections (page 13)

2.2 La numérisation des collections (page 13)

2.3 La vérification de l'état sanitaire des objets (page 14)

2.4 La réalisation d'un état des lieux des connaissances actuelles (page 14)

3 – La méthodologie

3.1 Le récolement par objet (page 15)

3.2 La confrontation à l'inventaire (page 15)

3.3 Numérotation, marquage (page 16)

3.4 Prise de vue et transfert (page 17)

3.5 Les campagnes de récolement (page 17)

4 – Les contraintes et les moyens

4.1 Difficultés et contraintes (page 17)

4.2 Les moyens humains (page 18)

4.3 Les outils techniques et informatiques (page 19)

5 – Le calendrier des campagnes de récolement

Annexes :

Fiches type de récolement

Introduction

La loi du 4 janvier 2002 sur les Musées de France, reprise par le Code du Patrimoine, impose aux musées de procéder au récolement décennal de leurs collections. Un premier récolement a été achevé en 2014. Il convient d'entamer le nouveau récolement qui doit être terminé en juin 2024.

Au-delà de la contrainte et de la charge de travail, le récolement représente l'opportunité pour les Musées de Saintes de faire le point sur leurs collections et de rattraper leur retard en termes d'informatisation et de numérisation.

Par ailleurs, la programmation et l'avancement des campagnes de récolement servent d'indicateurs à la DRAC pour évaluer le fonctionnement des musées et répondre à leurs demandes de subvention.

Le présent plan de récolement a pour objet de détailler les modalités et le calendrier du récolement des collections des Musées de Saintes.



Parures et Bijoux – Musée Archéologique

1 – Les Musées de Saintes

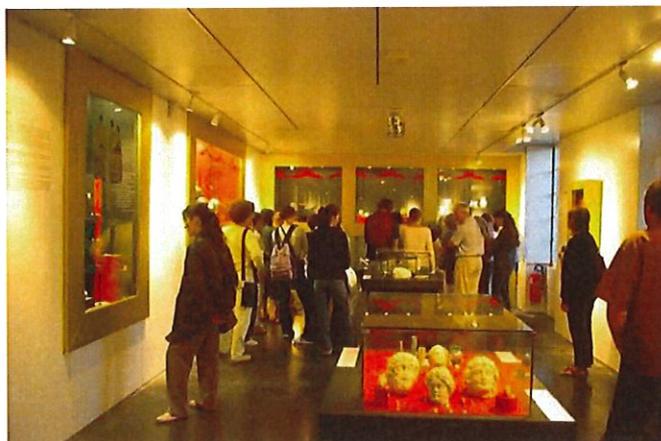
1.1 Historique sommaire des collections et des musées

Trois musées sont rattachés à la Ville de Saintes.

Le Musée Archéologique :

L'exposition permanente, consacrée à la vie quotidienne à *Mediolanum*, la Saintes antique, est présentée dans une petite salle située à proximité de l'arc routier. Elle se décline en six thèmes : le décor de la maison, les rites domestiques, les jeux, l'alimentation et la vaisselle, la parure et les soins du corps, la coiffure et l'habillement.

Jusqu'en 2016, il existait une seconde salle d'exposition, dans un bâtiment adjacent, où était installée depuis 1931 une importante collection de lapidaire antique (plus de 700 blocs de pierre). Suite à un diagnostic de fragilité structurelle du bâtiment, et afin de la protéger, cette collection a été intégralement déposée et mise en réserve au printemps 2018.



Musée Archéologique

Le Musée de l'Echevinage :

Ce musée occupe l'ancien Hôtel de Ville de Saintes, avec son beffroi de 1587, son portail et sa façade du XVIII^{ème} siècle. Il abrite une centaine d'œuvres datées du XV^{ème} au XX^{ème} siècle : des tableaux, quelques sculptures et céramiques, dont un ensemble de porcelaines de Sèvres. Les collections sont présentées par genre :

- la peinture d'histoire, avec notamment une *Descente de croix* du XV^{ème} siècle et *Mars et Vénus* du flamand Gillis Coignet (1598) ;

- le paysage, de sa naissance au XVII^{ème} siècle, illustrée par l'*Allégorie de la terre* de Jan Brueghel dit de Velours (fin XVI^{ème} – début XVII^{ème} siècle), jusqu'au peintre paysagiste Louis-Augustin Auguin, élève de Courbet, puis aux déclinaisons modernes du début du XX^{ème} siècle, avec par exemple, Gaston Balande ;
- enfin le portrait, dont une série d'œuvres sur les enfants (Carolus Duran, Henri Geoffroy...), présentées de manière ludique, dans un espace qui leur est dédié.



Musée de l'Echevinage

Le Musée Dupuy Mestreau :

Construit en 1738 pour le marquis Antoine Guinot de Monconseil, l'hôtel fût de 1790 à 1810 le siège de la préfecture de la Charente-Inférieure et devint musée en 1920. Ce remarquable exemple d'architecture civile du XVIII^{ème} siècle contient de riches collections d'art régional, réunies au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles par Abel Mestreau (1855-1939) : enseignes, faïences, gravures, peintures, bijoux, costumes et coiffes, armes, reconstitution d'un intérieur paysan. Exposées selon les partis-pris muséographiques du début du siècle, elles font revivre la vie passée de la Saintonge.



Musée Dupuy Mestreau

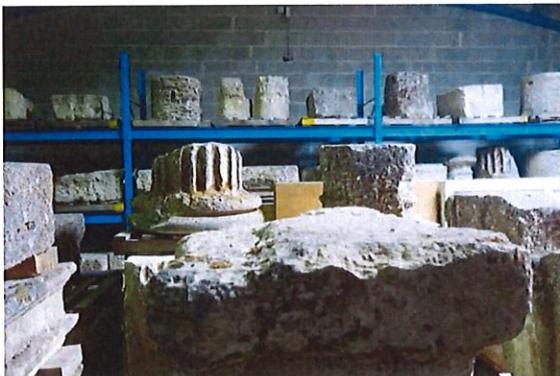
La réserve archéologique de Lormont :

Ancienne usine réhabilitée, la réserve dite « de Lormont » (rue de Lormont) abrite depuis 1991 les collections archéologiques de la Ville. Ce lieu accueille les scientifiques travaillant sur des thématiques historiques locales pour leur permettre de consulter les collections dans de bonnes conditions.



Réserves archéologiques

Par ailleurs, la réserve de Lormont étant saturée, et dans l'attente d'un projet de CCE (étude de programmation en cours), deux autres lieux ont été investis par les collections archéologiques, et plus spécifiquement le mobilier lapidaire. En effet, 270 pierres antiques sont conservées, depuis 2011, dans un hangar situé au sein de l'espace Mendes-France et 740 autres sont conservées, depuis 2018, dans deux bâtiments distincts, sur le site de l'ancienne Trocante (Av. Jourdan).



Mendes-France



La Trocante

L'atelier de conservation du Présidial :

Cet hôtel particulier construit en 1603 est l'une des plus belles demeures du début du XVII^{ème} siècle à Saintes. Il servit au XVIII^{ème} siècle de résidence privée aux différents présidents du tribunal, d'où son nom de Présidial. En 1967, après avoir rempli diverses fonctions, il ouvre ses portes en tant que musée des beaux-arts, abritant les collections du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle, ainsi que des pièces archéologiques. Depuis 2010, ces collections sont présentées au musée des beaux-arts de l'Echevinage. Le Présidial, quant à lui, est aménagé en réserves et atelier de conservation des collections.



Salle de travail – Présidial

1.2 Statut juridique et gestion des collections

Labellisés Musées de France, les musées de Saintes sont assujettis à la loi sur les musées du 4 janvier 2002. Les bâtiments et les collections sont municipaux. La Ville de Saintes est propriétaire des murs. Les collections des musées lui appartiennent également, à l'exception de quelques dépôts d'autres musées. Les collections des Musées de Saintes bénéficient donc du régime de la domanialité publique et du régime juridique défini dans le Code du Patrimoine. La gestion des collections, la responsabilité scientifique et la direction des musées sont assurées par un conservateur du patrimoine et une attachée de conservation du patrimoine nommés à la tête du service par la Ville de Saintes, Séverine Bompays pour le pôle beaux-arts et Bertrand Maratier pour le pôle archéologique.

1.3 Nature des collections

Les collections archéologiques :



Salle des céramiques médiévales et modernes – réserves archéologiques

Elles peuvent être scindées en deux grandes familles :

- les séries lapidaires
- le « petit mobilier »

Les séries lapidaires sont exceptionnelles. Essentiellement issues du démantèlement des monuments publics (temples, basilique,...) et funéraires (mausolées, stèles...) du I^{er} siècle, elles ont été remployées dans la construction du rempart du Bas-Empire. Ce dernier a été observé et fouillé à plusieurs reprises entre le XVII^{ème} et le XX^{ème} siècle mais c'est à l'abbé Julien-Laferrière, archéologue amateur de la fin du XIX^{ème} siècle, que l'on doit la majorité des prélèvements.

D'autres éléments lapidaires (section d'aqueduc, fragments architecturaux gallo-romains mais également médiévaux, statuaire, ...) sont venus enrichir les collections tout au long du XIX^e et du XX^{ème} siècle.

Le « petit mobilier » représente classiquement le passé archéologique d'une ville comme Saintes. On peut y distinguer notamment :

- le mobilier lithique des périodes préhistoriques (grande quantité de silex)
- la céramique néolithique et protohistorique
- la céramique romaine, médiévale et moderne, liée à la préparation culinaire, au service de table, aux jeux, aux cultes...
- les verreries essentiellement romaines
- les objets en métal de toutes périodes historiques (quincaillerie, harnachement, vaisselle, outils, armes, statues, monnaies, bijoux, nécessaires de toilette...)
- les objets en os : épingles à cheveux par exemple
- le mobilier issu de l'aménagement intérieur des habitats : carreaux de pavement, mosaïques, enduits peints...
- les éléments de décor architectural : placages en marbre, antéfixes...
- quelques éléments en matériaux périssables (bois et cuir notamment)

Les collections archéologiques comprennent plusieurs centaines de milliers d'objets présentant une grande diversité de matières et de techniques : mobilier, verreries, céramiques, lampes, pâte de verre, peintures, sculptures, bijoux et orfèvrerie, ferronnerie, éléments architecturaux, fonds photographiques...

Les collections beaux-arts et ethnologique :

La collection beaux-arts se compose de :

- 309 tableaux,
- 412 objets d'arts graphiques,
- 14 objets mobilier (armoires anciennes, fauteuils, chaises, pare feux...),
- 14 plâtres,
- 160 faïences,
- 10 sculptures,
- 6 émaux,
- 66 textiles,
- entre 57 et 70 photographies anciennes,
- 56 objets relevant de l'ethnologie
- 87 plaques de verre
- 249 médailles ou monnaies

Elle a été constituée tout d'abord par le legs de la collection Lemerancier en 1864, puis par des dépôts de l'Etat.

La collection Dupuy-Mestreau compte près de 2874 objets très divers : mobilier, textile, arts graphiques, peintures, enseignes, objets de la vie quotidienne....

1.4 Localisation des collections

Collections archéologiques :

Les séries lapidaires sont situées :

- dans les trois réserves (Lormont, Mendes-France, Trocante) : certains blocs sont stockés en extérieur sous hangar, d'autres à l'intérieur
- en ville (une part non négligeable du patrimoine lapidaire est encore disséminé sur le territoire de la commune : ronds-points, jardin public, parkings...)

Le « petit mobilier » est localisé :

- dans le musée : une salle d'exposition réaménagée en 2008 pour l'exposition *Saintes-Mediolanum*. Les collections sont présentées dans des vitrines thématiques.
- dans les réserves archéologiques (répartition en plusieurs salles selon la matière des objets : céramique, verre, métal...)



Poteries – Musée archéologique

Collections beaux-arts et ethnologiques :

Beaux-arts :

- L'exposition permanente est visible au musée de l'Echevinage, autour de trois genres picturaux : peinture d'histoire au rez-de chaussée, paysages au 1^{er} étage, portraits au 2^{ème} étage. Des céramiques et du mobilier sont aussi présentés au 1^{er} étage.
- L'ancien musée du Présidial a été réaménagé en réserves en 2010, sur les conseils de Jean-François Hulot, restaurateur-conseil de la DMF.

Ethnologie et traditions populaires :

- Toute la collection du musée Dupuy-Mestreau est exposée en permanence.
- Ce musée ne dispose pas de réserve.

*Cérès ou l'allégorie de la Terre –
Jan Brueghel dit de Velours*



1.5 Les sources documentaires

Collections archéologiques :

Les sources documentaires de la collection archéologique ont la particularité d'englober à la fois les informations sur l'objet et celles qui ont trait à son contexte de découverte, lorsqu'il est connu. Il en résulte ici aussi une grande diversité formelle :

- L'inventaire juridique : initié en 1949, l'inventaire dix-huit colonnes répertorie de façon systématique le fonds ancien du musée, puis les entrées dans la collection de 1950 à nos jours. Il présente cependant des lacunes.
- Les dossiers d'œuvres : principalement composés de fiches-résumés, ils sont parfois étoffés de dossiers de restauration et, le cas échéant, d'une bibliographie.
- Le fonds photographique : riche de plusieurs milliers d'images sous forme de négatifs, de photographies et de diapositives, le fonds photographique documente non seulement les objets appartenant à la collection mais également les fouilles dont ils sont issus, ainsi que les expositions qui les ont présentés.
- Les archives : une abondante documentation technique, scientifique et administrative témoigne de l'activité des opérateurs de fouilles, des traitements et des études de mobilier, de la régie et de la muséographie mises en œuvre par les personnels du Musée jusque dans les années 1990. Elle comprend, entre autres, des dessins, des plans, des relevés, des suivis d'intervention en conservation-restauration. À cela s'ajoutent les documents issus d'organismes tiers, en particulier les rapports de fouilles déposés à la DRAC.
- Les publications : divers objets, sites ou séries de mobilier ont fait l'objet de publications scientifiques sous forme d'article ou de monographie.

Collections beaux-arts et ethnologiques :

Les sources documentaires sont de deux ordres : les registres d'inventaire et la documentation sur les objets (dossiers d'œuvres, revues, travaux universitaires, indications bibliographiques, catalogues de vente, archives...)

On distingue divers documents d'appui :

- Le catalogue du « Musée Lemer cier » par Charles Dangibeaud regroupant l'ensemble des tableaux, statues, dessins, gravures et objets anciens issus du legs du Comte Lemer cier en 1864.

- Les inventaires papiers
- Le pré-catalogue imagé de l'inventaire de la collection du Musée Dupuy-Mestreau
- L'inventaire informatisé et numérisé

Il est probable que les inventaires les plus anciens ne sont pas complets et que les collections comptent de nombreuses œuvres non inventoriées. Lors du premier récolement, 33 objets ont été inventoriés rétrospectivement et un inventaire de monnaies annexe a été intégré à l'inventaire principal.

L'autre source documentaire est composée de dossiers d'œuvres et d'artistes ainsi que de la bibliothèque de la documentation (des ouvrages et catalogues d'exposition ainsi que les principales revues sur l'art et les musées).

L'inventaire informatisé au moyen du logiciel Aliénor compte actuellement 4737 notices (au 31 janvier 2019) pour l'ensemble des collections des musées de Saintes.

2 – Les objectifs

L'objectif premier est de localiser les objets. Au-delà de l'obligation légale et de la contrainte que cela représente, le récolement doit être l'occasion de réaliser d'autres missions essentielles mais qui ont été différées faute de temps et de moyens.

2.1 L'informatisation des collections

L'informatisation des collections se développe de plus en plus dans les musées. C'est un outil efficace et souvent indispensable pour gérer les collections. Il peut même se substituer au classique registre d'inventaire sous certaines conditions. Son développement est encouragé et subventionné par la DRAC. Les Musées de Saintes sont adhérents de l'association Alienor.org Conseil des Musées, créatrice et gestionnaire de la base de données AlienorWeb pro, sur laquelle les collections sont informatisées.

La campagne d'informatisation avance progressivement, parallèlement au récolement et à la saisie des données. Le temps consacré par le personnel scientifique est très dépendant des autres charges de travail notamment liées à la programmation publique.

Le récolement peut permettre d'avancer dans l'informatisation des collections pour plusieurs raisons :

- il impose de vérifier sur place chaque objet. C'est donc l'occasion d'enregistrer les informations de l'œuvre (dimensions, signatures, état, matière, technique...)
- il est réalisé au moyen du logiciel AliénorWebPro.
- depuis maintenant 3 ans les musées de Saintes sont dotés du matériel de marquage et de contrôle via RFID. Ce travail est lent et parallèle au récolement pour apposer les puces. Le RFID ne pourra donc être pleinement opérationnel que lors de la prochaine campagne décennale en 2024-2034.

Le récolement et l'informatisation des collections sont complémentaires et doivent être menés de front.

2.2 La numérisation des collections

L'une des sources de confusion des registres d'inventaire réalisés par le passé tient à l'absence de photographie et d'illustration. Les descriptions des objets sont parfois très sommaires ou ne permettent pas de les identifier avec certitude. C'est sans doute pourquoi certaines pièces possèdent plusieurs numéros d'inventaire.

Le cliché photographique est aujourd'hui aussi essentiel que le marquage de l'œuvre pour son identification et sa pérennité. La facilité d'utilisation des appareils

photographiques numériques et le coût quasi nul des prises de vue permettent de systématiser l'utilisation de la photographie.

La prise de vue photographique puis l'association du cliché numérisé à la fiche de saisie informatisée est donc indispensable.

Les Musées de Saintes disposent déjà de l'équipement nécessaire à la numérisation (appareil photo numérique, scanner et logiciels) et l'un des agents d'accueil s'est spécialisé dans ce domaine. La numérisation est réalisée parallèlement au récolement. Depuis la mise en place des clichés numériques, 7976 fiches photos ont été intégrées à l'inventaire informatisé, tous musées saintais confondus.

2.3 La vérification de l'état sanitaire des objets

Les Musées de Saintes prêtent une attention particulière aux conditions de conservation de leurs collections en réserves et dans les salles d'exposition permanente.

Les campagnes de récolement et la vérification sur place de chaque objet doivent permettre de dresser un état des lieux des collections et d'affiner la politique de conservation préventive.

Il s'agira concrètement de vérifier l'état sanitaire de chaque objet et ses conditions de conservation.

2.4 La réalisation d'un état des lieux des connaissances actuelles

Les campagnes de récolement devront permettre de faire le point sur les dossiers d'œuvres et l'état des connaissances pour chaque objet ou série d'objets puisqu'il faudra systématiquement consulter les différentes sources d'information.

3 – La méthodologie

3.1 Le récolement par objet

La Direction des Musées de France propose deux méthodes pour mener les campagnes de récolement : partir de l'objet et le confronter à l'inventaire ou bien l'inverse.

Les Musées Saintes ont choisi la première solution pour deux raisons :

- la multiplicité des registres d'inventaire, l'imprécision de certains, l'absence de numérotation et/ou la double numérotation de certains objets n'offrent pas une base de travail solide ni pertinente.
- La plupart des objets étant numérotés, il est plus pertinent de partir des collections et de les confronter à l'inventaire.

Néanmoins, le récolement pourra également être réalisé exceptionnellement dans l'autre sens, c'est-à-dire en partant de l'inventaire. En effet, cette démarche pourrait être plus appropriée pour certaines collections, notamment pour les dons importants.

L'opération de récolement est réalisée au moyen du logiciel AliénorWebPro. Les données sont enregistrées sur un serveur et on y accède via internet. La base de données est donc accessible de n'importe quel poste relié à internet.

Une fiche type est jointe en annexe. Chaque rubrique obligatoire est remplie de manière à rassembler les informations du 18 colonnes. (registre d'inventaire papier type fournit par le Ministère)

3.2 La confrontation à l'inventaire

La confrontation de l'objet à l'inventaire est sans doute le travail le plus difficile à accomplir. Les expériences conduites dans d'autres musées ont permis de mettre en évidence la nécessité d'effectuer cette confrontation physiquement, en présence de l'objet. Cela permet de mettre en évidence les objets manquants. Certains sont d'ores et déjà connus (accidents, vols) mais d'autres absences ont été constatées lors de la première campagne. L'enquête est toujours en cours pour 60 items avant de procéder à la radiation définitive de l'inventaire.

Les objets qui n'ont jamais été inventoriés ou qui ont été mal inventoriés (numéro erroné, double numérotation) ont fait l'objet d'un inventaire rétrospectif.

3.3 Numérotation, marquage

La numérotation des objets fait partie intégrante du travail d'inventaire. Le numéro d'inventaire doit être inscrit sur l'objet et être indélébile sans porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre. Cette inscription marque l'entrée définitive de l'objet dans la collection du musée et garantit son double statut juridique d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité, même en cas de vol. Le marquage doit donc être réalisé avec minutie et avec des matériaux permanents résistant au temps et aux manipulations (encre de Chine, vernis...).

Le récolement devra être l'occasion de vérifier le marquage et éventuellement de le refaire, mais surtout de compléter efficacement avec le RFID.

Dans le cas d'œuvres non marquées mais récolées avec certitude, le marquage pourra être réalisé en même temps que le récolement, et être mentionné dans la fiche de récolement, ou bien être effectué plus tard en le précisant bien dans la fiche de récolement à la rubrique « Actions menées lors du récolement ».

Dans le cas d'objets non marqués et offrant des doutes quant à leur identification dans le registre d'inventaire, le marquage devra être différé. Cette position d'attente devra également être mentionnée dans la fiche de récolement.

Dans le cas d'erreur de numérotation, un nouveau marquage devra être réalisé.



Matériel de dépoussiérage des collections

3.4 Prise de vue et transfert

Chaque objet récolé devra être photographié sous tous ses aspects et notamment avec le numéro d'inventaire inscrit. Ces photographies numériques sont transférées à la base Aliénor en même temps que la fiche de récolement et, le cas échéant, d'inventaire.

3.5 Les campagnes de récolement

Les campagnes de récolement sont organisées par collection et par espace de localisation. Une opération de récolement comprend les opérations suivantes :

- le récolement physique de l'objet.
- sa confrontation à l'inventaire.
- la saisie informatisée de la fiche de récolement sur AliénorWebPro (voir modèle en annexe).
- la prise de vue photographique puis son transfert vers la photothèque informatisée.
- la relecture et les éventuelles corrections de la fiche de récolement et sa validation par l'administrateur de la base Aliénor.

A la fin de chaque campagne de récolement, un procès verbal sera établi et signé par le chef d'établissement. Il y sera précisé le nombre d'objets récolés physiquement ainsi que les recherches à finaliser et les suites à donner.

Si des disparitions d'œuvres sont constatées à l'issue de la campagne de récolement, et si toutes les recherches complémentaires et approfondies n'aboutissent pas, une plainte sera déposée auprès de la police ou du Procureur de la République pour disparition présumée frauduleuse d'un bien culturel.

Cette démarche est obligatoire et conforme à la circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France (décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 et arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004).

4 – Les contraintes et les moyens

4.1 Difficultés et contraintes

En plus des difficultés, déjà évoquées, liées à l'histoire et à la complexité des collections ainsi qu'à la faiblesse des anciennes sources documentaires, il faudra composer également avec d'autres contraintes :

- la saturation des réserves implique de déplacer des œuvres pour pouvoir les récoiler, ce qui est toujours une opération à risque. Cela suppose de planifier les opérations et de mobiliser l'équipe technique.
- le fait que l'ensemble de la collection du musée Dupuy-Mestreau soit exposée en permanence rend son accessibilité limitée aux moments de fermeture du lieu au public.
- le manque de moyens humains : la charge de travail du personnel scientifique de la conservation est telle qu'il est impossible à ce dernier de réaliser par lui-même le récolement, sauf à renoncer à certaines missions, notamment dans le domaine de la médiation culturelle (organisation d'expositions temporaires et autres animations) et des divers services proposés aux professionnels et au public. La réalisation du récolement implique donc des moyens humains supplémentaires ou tout au moins la formation d'agents d'accueil suffisamment intéressés et rigoureux pour procéder aux premières étapes du récolement : vérification de la présence et de l'état de l'objet, photographie de l'objet, saisie des informations sur la fiche de récolement, et, le cas échéant, sur la fiche d'inventaire.
- les difficultés de manipulation : la saturation des réserves, le poids et/ou les dimensions importantes de certaines œuvres, notamment le lapidaire, peuvent compliquer l'ensemble des opérations.

4.2 Les moyens humains

Le service des musées est réparti en deux pôles : archéologie et beaux-arts. Un conservateur et une attachée de conservation du patrimoine pilotent ces pôles, secondés de deux régisseuses de collections. Une assistante administrative, une médiatrice culturelle, complètent l'équipe de la conservation de manière transversale. Dans les musées, les réserves et l'amphithéâtre, une quinzaine d'agents sont chargés de l'accueil du public, de l'entretien des lieux, et d'un certain nombre de missions spécifiques pour lesquelles les agents volontaires se sont formés dans les dernières années : conservation préventive, transport, photographie, médiation.

En plus des deux régisseuses de collection, il est envisageable de spécialiser certains de ces agents au travail d'inventaire et de récolement, en fonction de l'intérêt manifesté pour ce sujet. Etant donné l'ampleur de la tâche, notamment au musée Dupuy-Mestreau et aux réserves archéologiques, il est cependant certain que nous serons amenés à faire intervenir du personnel supplémentaire, soit en vacation, soit en stage.

4.3 Les outils techniques et informatiques

Alienor.org Conseil des Musées fournit à ses adhérents le matériel informatique, le logiciel et la formation nécessaires à la gestion informatisée des collections.

La base de données Alienor est accessible de n'importe quel poste via internet et les informations sont sauvegardées sur des serveurs externes, gérés par Alienor.org Conseil des Musées.

Ce réseau est sécurisé et effectue chaque jour plusieurs copies de sauvegarde, ce qui exclut la perte de données.

Un appareil photographique numérique est mis à la disposition et systématiquement employé. Les photographies sont ensuite déchargées dans la base Alienor.

5 – Le calendrier des campagnes de récolement

lieu	année	état
Présidial – réserves beaux-arts	2019-2020	En cours
Echevinage avant le nouvel accrochage	2019	En cours
Dupuy-Mestreau	2014 - 2024	En cours
Dépôts extérieurs	annuels	
Musée archéologique	2014-2024	A venir
Musée lapidaire	2018	Achevé
Réserves céramique	2019	En cours
Réserves lapidaire	2014-2024	A venir
Réserves métal	2014-2024	A venir
Emplacements urbains	2014-2024	A venir

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES